



Perpignan, le 11 Mars 2009

Le Président du Conseil Général

à

Monsieur Olivier BRUN
Président de l'Association
Vélo en Têt et délégué départemental de
l'AF3V
10, Rue de Sébastopol
66000 PERPIGNAN

OBJET : Voie verte de l'Agly entre Le Barcarès et Rivesaltes.

Monsieur,

Par courrier en date du 9 Février 2009, vous me faites connaître votre satisfaction de la continuité de la voie verte de l'Agly entre Le Barcarès et Rivesaltes et attirez mon attention sur les interrogations que cet aménagement appelle de votre part.

En réponse, je vous indique que :

1) Effectivement 13 kilomètres ont été aménagés à ce jour. Il reste une section à aménager entre l'autoroute A9 et le passage à gué de Rivesaltes. Cette continuité est, pour l'heure, traitée par l'utilisation d'un chemin rural mixte faiblement circulé (sur 1860m).

La continuité de l'aménagement en site propre sera assurée dès que le problème technique lié à une canalisation présente dans les enrochements de la culée du pont sous l'A9 aura été résolu et que les terrains d'assiette de la future voie verte auront été acquis,

2) La section de voie verte entre les kilomètres 9 et 10 sera traitée de façon définitive après les travaux de renforcement de la digue par des enrochements programmés par le Syndicat de l'Agly Maritime au premier trimestre 2009,

3) La signalisation de la voie verte de l'Agly depuis la ville de Rivesaltes, et plus généralement depuis le centre de toutes les communes traversées est du ressort des communes concernées. Des réunions ont été tenues avec celles-ci pour les inciter à mettre en place ce fléchage,

4) L'entretien de la voie verte est à la charge de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée, de la Commune Salanque Méditerranée et de la Communauté de Communes du Rivesaltais pour chacun des territoires concernés,

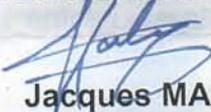
5) La continuité vers Estagel n'est pas programmée à court terme par le Conseil Général. Toutefois, les communes ou intercommunalités concernées par ce projet ont été incitées à poursuivre la voie verte vers le Fenouillèdes, des possibilités d'itinéraires en site calme existant à ce jour jusqu'à Estagel et Tautavel. Le Conseil Général s'est par contre engagé sur la maîtrise d'ouvrage de la voie verte en Pays Pyrénées Méditerranée entre Argelès sur mer et Arles sur Tech, il s'emploiera en priorité à obtenir les autorisations réglementaires, préalables aux acquisitions foncières et aux travaux (déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité des 18 POS/PLU, autorisations au titre de l'évaluation environnementale des sites Natura 2000, commission des sites, loi sur l'eau), courant 2010.

Pour cela, une phase de consultation publique se déroulera au courant de l'été et vous permettra de participer à l'élaboration du projet, éventuellement de façon constructive. Les dates de réunions publiques seront relayées par le site internet de notre collectivité.

6) Les travaux qui seront engagés à court terme concernent l'opération Vélittorale.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur**, l'expression de mes sentiments distingués et vous remercie pour vos conseils et les informations que vous pouvez relayer auprès du public.

Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes


Jacques MARTIN

Copies :

DGA
DR
DINV